

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

UQ DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Le Directeur général

DID

Dakar, le 2 1 JAN 2015



AVIS AUX USAGERS

Il est porté à la connaissance des usagers du service qu'à compter du 1er février 2015, il ne sera plus accordé d'autorisation de dédouanement portant sur des véhicules ne répondant pas aux prescriptions d'âge fixées par le décret n° 2012-444 du 12 avril 2012 relatif à l'importation des véhicules, cycles et cyclomoteurs usagers.

En conséquence, je vous invite à prendre les dispositions nécessaires pour effectuer les formalités de dédouanement desdits véhicules avant la date susmentionnée.

Papa Ousmane GUEYE